



Hôtel de Ville  
B.P. 18 - 17120 COZES  
Tél : 05.46.90.90.97  
e-mail : mairie@cozes.com

— ● —  
mairie ouverte  
du lundi au vendredi  
9 h 00 - 12 h 30  
et 14 h 30 - 17 h 30




---

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**


---

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le jeudi 31 janvier 2019 à 20 h 30, sous la présidence de M. HILLAIRET Daniel, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux :**  
**En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 16 - Pouvoirs : 02**  
**Date de Convocation : 24/01/2019.**

**PRÉSENTS :** M. HILLAIRET Daniel, Maire, Mme NADEAU Elisabeth, Mme CHAIGNEAULT Patricia, M. GRÉAU Serge, M. ARNAUD Philippe, Adjoint, M. BEGAY Raymond, Mme BOISNARD Magalie, Mme CHARRASSIER Sylvie, M. CUVILLON Jean-Luc, Mme ELIAS Catherine, Mme GIRARD Colette, M. GRENIER Patrick, M. MANESSE François et M. NAULEAU Christian.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. AVRILLAUD Alain et Mme VALLOT Claudette qui ont donné pouvoir respectivement à Mme NADEAU Elisabeth et à M. ARNAUD Philippe.

**ABSENTS :** M. COURNOT Sébastien, Mme JAUMOTTE Pascale et Mme MOULIN Josette.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme GIRARD Colette.

### Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019 après la présentation par M. le Maire du programme de travaux, d'acquisitions foncières et d'achats de matériels pouvant être réalisés.  
*Vote à l'unanimité.*
- d'autoriser le Maire ou son représentant à engager les dépenses avant le vote du budget principal et le budget annexe du Camping Municipal.  
*Vote à l'unanimité.*
- de déposer des demandes de subvention auprès de l'État (la DRAC), la Région et le Département pour parfaire le financement de la restauration du collatéral sud de l'Église Saint-Pierre de Cozes.  
*Vote à l'unanimité.*
- d'aliéner l'ancien stade de football situé Rue des Chênes appartenant au domaine privé communal pour la somme de 825 283 € hors frais de notaire.  
*Vote à l'unanimité.*
- d'acquérir l'ancien bâtiment Genet situé Grande Rue pour la somme de 69 005,72 € hors frais de notaire.  
*Vote : Pour : 15 – Contre : 00 – Abstention : 01 (M. BEGAY).*
- de prononcer le classement dans la voirie communale, domaine public de la commune, les voies dénommées « Avenue du Logis » (du n°20 au n°33) et « Impasse du Logis » situées au Lotissement « Le Clos du Maine Donne »  
*Vote à l'unanimité.*
- de solliciter du Sivu du Collège de Cozes la somme de 15 900 € au titre des prestations assurées par la commune de Cozes au cours de l'année 2018.  
*Vote à l'unanimité.*
- de solliciter la participation des communes dépourvues d'écoles aux frais de scolarité de leurs enfants à hauteur de 1 473 € par élève en école maternelle et de 460 € par élève en école élémentaire.  
*Vote à l'unanimité.*
- d'accorder une contribution financière de 11 500,00 € à l'école "Notre Dame de Nazareth" pour 25 élèves de Cozes scolarisés en classes élémentaires de cet établissement.  
*Vote : Pour 14 – Contre : 01 (M. MANESSE) – Abstention : 01 (M. CUVILLON).*
- de verser la somme de 574,04 € au Groupe Scolaire "Louis Pasteur" de Saintes au titre de la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de la Classe d'Intégration Spécialisée (CLIS) qui a accueilli un enfant domicilié à Cozes au cours de l'année scolaire 2017 – 2018.  
*Vote à l'unanimité.*
- d'approuver la tarification 2019 du Camping Municipal proposée par la société « Pause Verte », titulaire de la délégation de service public pour l'exploitation du Camping Municipal "Le Sorlut".  
*Vote à l'unanimité.*

12. de prendre acte des modalités d'organisation du goûter des séniors en 2019 et de supporter intégralement la dépense sur les crédits budgétaires de la commune.  
*Vote à l'unanimité.*
13. de modifier le tableau du personnel au 1<sup>er</sup> avril 2019 entérinant la création de postes pour permettre l'évolution de carrière de certains agents au cours de l'année 2019, mettre fin à un emploi précaire devenu permanent et la suppression de postes vacants.  
*Vote à l'unanimité.*
14. de renouveler la convention d'exploitation de la voie ferrée entre Cozes et St-André-de-Lidon par l'association du Vélorail de Saintonge pour l'organisation de circuits touristiques.  
*Vote à l'unanimité.*
15. d'autoriser la signature de la convention avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique relative à l'occupation de bureaux au Centre Social pour le bureau d'information touristique.  
*Vote à l'unanimité.*
16. de prendre acte des comptes rendus des commissions municipales et communautaires.
17. de prendre note du programme des manifestations organisées par les associations locales, et présenté par M. Alain AVRILLAUD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

**Le Maire,  
Daniel HILLAIRET.**

